



NANTES

PROSPECTIVES

BULLETIN DE LIAISON ET D'INFORMATION DES ANCIENS ELEVES DE L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE NANTES

LETTRE DE LA PRESIDENCE

COMPOSITION DU BUREAU

Présidente :

Jacqueline GONET

Vice-Présidente :

Agnès CANNETON

Secrétaire générale :

Jacqueline PINET

Trésorière :

Laure MONTEIL

Trésorier-adjoint :

Paul DEDIEU

Comité de rédaction

Directeur de publication :

Paul DEDIEU
05-53-69-39-20

Rédacteur en chef :

Jacqueline GONET
01-56-04-74-95

Comité de rédaction :

Agnès CANNETON
Jacqueline PINET

Cher(e)s Collègues,

Première nouvelle à vous annoncer : le siège social de l'Association a été transféré à mon domicile par décision du CA en date du 28 février pour des raisons de commodités. Le courrier est à adresser désormais 4 rue Pierre de Ronsard - 78200 MANTES-LA-JOLIE.

Deuxième nouvelle : depuis le 1er avril, vous pouvez me joindre à la Direction de la défense et de la sécurité civiles du ministère de l'intérieur au 01/56/04/74/95. Je vous communiquerai dans le prochain bulletin un numéro de télécopie.

En ce qui concerne les activités de l'Association, il a été décidé d'organiser des rencontres par promotion ce qui correspond à un vœu exprimé par un certain nombre d'entre vous. Les promotions choisies pour étrenner cette nouvelle formule sont celles de 92/93, 93/94 et 94/95. Ce choix s'est porté sur ces promotions car elles sont représentées au sein du CA par au moins une personne. La date n'est pas fixée définitivement. Pour les autres promotions, il sera nécessaire que quelques personnes se mobilisent par promotion. Cette formule ne fait pas disparaître la réunion de l'ensemble des Anciens pour les AG annuelles.

Un autre projet a été étudié. Il est non seulement nécessaire, mais à mon avis indispensable, que nos jeunes collègues de la promotion en cours puissent rencontrer des Anciens avant de se déterminer sur leurs postes de sortie et ceci en-dehors du forum des carrières organisé par l'IRA. Celui-ci se déroule dans un cadre officiel et je sais, parce que vous ayant contacté les uns et les autres individuellement, qu'une fois en poste, beaucoup de désillusions interviennent par manque d'informations. Rien ne peut remplacer le témoignage d'anciens. C'est pourquoi, nous voulons organiser une rencontre à l'IRA avec l'accord du directeur. Si certains parmi vous sont prêts à venir parler de la réalité de leur travail et de leur expérience, j'aimerais qu'ils me contactent très vite pour que nous puissions mettre sur pied cette initiative. Je vous rappelle que les affectations se font en juillet. Il faut que début mai, nous connaissions les personnes d'accord pour participer.

En comptant sur votre participation enthousiaste et productive...

La Présidente

LA MOBILITE : NOTE DE LECTURE

Les cahiers de la fonction publique viennent de publier (CFP de janvier 1998) un dossier sur la mobilité des fonctionnaires. Les lignes qui suivent ne sont en aucun cas un résumé des différents articles du dossier auquel vous êtes vivement invités à vous reporter pour une analyse plus approfondie (1). Notre comité de rédaction a jugé utile de vous faire part de ses premières réactions, sommaires et parcellaires afin de susciter les vôtres.

*

* *

L'essentiel des réflexions du comité de rédaction consiste à souligner l'existence de la mobilité dans les fonctions publiques françaises. Cependant, le débat gagnerait à préciser les réalités que chacun met derrière ce concept. Faute de quoi, bien que portée par des volontés politiques, bénéficiant de premières avancées, la réforme d'ensemble risque de se heurter à de nombreux obstacles.

I - LA MOBILITE EXISTE, MAIS ELLE EST MAL IDENTIFIEE

A - Il faut détruire l'idée reçue du fonctionnaire français qui se complairait dans un immobilisme renforcé par sa position statutaire. La mobilité existe.

La publication des statistiques de la DGAFP sur les mobilités statutaires est éloquente comme le prouve le tableau ci-après.

Détachement

| | |
|--|--------------|
| - auprès d'une administration ou d'un établissement public de l'Etat dans un emploi conduisant à pension, du code des pensions | 11 055 |
| - auprès d'une administration de l'Etat, d'un établissement public, d'une entreprise publique, dans un emploi contractuel | 7 004 |
| - une entreprise publique | 1 590 |
| - auprès d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public en relevant | 3 768 |
| - mission de coopération | 2 816 |
| - auprès d'un organisme privé d'intérêt général | 819 |
| - une entreprise privée | 14 |
| - pour dispenser un enseignement à l'étranger | 7 758 |
| - pour remplir une mission d'intérêt public à l'étranger ou auprès d'organismes internationaux | <u>1 177</u> |
| | 36 001 |

Mise à disposition

| | |
|--------------------------------------|------------|
| - administration de l'Etat | 2 438 |
| - établissement public administratif | 564 |
| - organisme d'intérêt général public | 616 |
| - organisme d'intérêt général privé | 557 |
| - organisme associatif | 1 096 |
| - organisation internationale | <u>269</u> |
| | 5 540 |

Disponibilité

| | |
|--|------------|
| - pour exercer dans une entreprise publique | 306 |
| - pour exercer dans une entreprise privée | 330 |
| - pour exercer une activité d'intérêt public | 147 |
| - pour créer ou reprendre une entreprise | <u>313</u> |
| | 1 096 |

Hors cadres

| | |
|---------------------------------------|-----------|
| - auprès d'une entreprise publique | 577 |
| - auprès d'une administration | 273 |
| - auprès d'un organisme international | <u>55</u> |
| | 905 |

TOTAL : **43 542**

(1) « La mobilité des fonctionnaires » par Serge SALON

« Fonction publique territoriale : la mobilité contrariée » par Bernard PERRIN

« La mobilité des agents publics en Europe » par Jean-Luc BODIGUEL

Actualité et commentaires : « Une nouvelle ambition pour l'Etat » & « Congé formation - Mobilité »

Certes, l'on peut observer que seuls quelques dizaines de milliers de fonctionnaires sont concernés. Ce serait omettre le fait que ne sont pas comptabilisées les mobilités statutaires.

L'enquête que nous avons réalisée, il y a trois ans, les premiers travaux d'analyse sur l'annuaire des anciens élèves de l'IRA de NANTES révèle l'existence de bien d'autres cas de mobilité. Nous sommes déjà en mesure d'affirmer que les résultats de cette analyse démontrent une forte mobilité des élèves de l'IRA.

Ceci met en évidence que tout travail sur la mobilité doit être précédé d'une réflexion sur la mobilité car celle-ci est mal connue.

B - La mobilité est mal identifiée.

Il est possible d'avoir certaines statistiques comme celles publiées ci-dessus, mais elles sont fragmentaires tant les formes de mobilité sont diverses. L'article de Serge SALON le démontre; il évoque tour à tour la mobilité au sein d'une même administration, entre centrale et services déconcentrés, entre les 3 fonctions publiques, la mobilité fonctionnelle et géographique, entre les fonctions publiques et les entreprises, les syndicats et les associations, avec les administrations européennes, la mobilité statutaire, le détachement, la mise à disposition, la disponibilité, le hors cadre.

La recherche des anciens IRA nous l'avait prouvé. La mobilité existe mais elle est protéiforme et il faut peut-être se garder de parler de « la mobilité » au lieu d'évoquer « les mobilités ».

L'origine du flou dans l'analyse peut provenir des statistiques existantes. En effet, les mobilités sont analysées par nature (ex : entre fonctions publiques) ou par leurs modalités (ex : détachement). Il nous semble que l'éclairage des motivations est singulièrement absent. Or le motif causal est déterminant.

Ainsi, à la question pourquoi la mobilité?, la phrase d'Olivier SCHRAMEK résume les réponses. « La mobilité est en soi la meilleure des choses possibles non seulement pour le service public mais aussi pour les agents ». Pris à titre de credo, l'on ne peut qu'adhérer. Cependant, comme outil de travail, il serait intéressant d'aller plus loin.

La mobilité voulue par le service. Est-ce celle qui correspond à une volonté politique d'ouverture, de diversification, de promotion sociale organisée (ex : concours internes, 3ème voie, passerelles)? Est-ce celle voulue pour la continuité ou l'amélioration du service (ex : mutation interne, recrutement hors du ministère, mutation disciplinaire)?

La mobilité voulue par l'agent. Est-ce parce que c'est une source d'enrichissement (p.11) Lequel? quelles sont les parts respectives des rapprochements de conjoints, des attirances géographiques, de la promotion, de la rémunération voire du découragement ou du dégoût de certaines situations, etc...

autant d'idées faciles à avancer, autant de réalités délicates à identifier...Il y a des réalisations, signes d'une volonté d'aller plus loin mais il faut éclairer davantage les difficultés.

*
* *

II - UNE VOLONTE D'ALLER PLUS LOIN QUI DOIT ETRE DAVANTAGE ECLAIREE

A - La volonté de réaliser la mobilité est forte, ancienne et actuelle.

L'Etat Français favorise la mobilité. Les moyens classiques de mobilité (détachement, mise à disposition, disponibilité, hors cadre) découlent du statut général. Certains les jugent insuffisants. Mais c'est peut-être leur mode d'utilisation qui est perfectible. L'article de Bernard PERRIN démontre que l'ouverture des 3 fonctions publiques entre elles se heurte à des difficultés d'autre nature. Des textes favorables et techniquement bouclés sont confrontés à des pratiques ou à des interprétations restrictives (Cf : L'actualité juridique-Fonctions publiques mars-avril 1998 : TA Poitiers « Double carrière dans la préfectorale et la territoriale).

A la création de l'ENA, l'Etat a inscrit dans le statut des corps recrutés par l'école une mobilité obligatoire. Il ne l'a pas fait pour les corps recrutés par les IRA. On peut le regretter. Il n'en reste pas moins que la formation interministérielle répond déjà à une condition de base de la mobilité (Cf : Bernard PERRIN qui dénonce la formation comme un frein à la mobilité entre administrateurs civils et territoriaux).

Bien d'autres exemples peuvent être cités pour prouver la permanence du souci de mobilité. Mais celui-ci reste d'actualité. La fonction publique l'a réaffirmé avec les circulaires du 23 février 1989 relative au renouveau du service public, du 26 juillet 1995 relative à la réforme de l'Etat. Emile ZUCCARELLI se situe dans la lignée précédente en faisant de la mobilité un des axes des orientations de la réforme de l'Etat qu'il a présenté en conseil des ministres.

La modernisation de la gestion des ressources humaines repose sur « un développement de la mobilité sous toutes ses formes » (CFP p. 11 & 12). Parallèlement, « le ministre a confié à l'IGAS une étude sur la mobilité dont les conclusions doivent lui être présentées au début de l'année 1998 » (CFP p.13). Mais sans plus attendre, un congé-formation mobilité a été instauré par le décret n° 97.1043 du 13 novembre 1997 ce qui représente un progrès dans le sens du décloisonnement des administrations.

Cette volonté française est relayée au niveau des institutions de la Communauté européenne. Mais l'article de Jean-Luc BODIGUEL (La mobilité des agents publics en Europe CFP p.8) démontre que la poussée communautaire peut être un aiguillon ou un frein. Basée sur l'idée de libre circulation des travailleurs qui débouche sur une conception de « fonction publique d'emploi » et non de « fonction publique de carrière », cette conception soulève plus de problèmes qu'elle n'en résoud. Les dangers évoqués renforcent l'idée d'un éclairage plus précis de nos réalités.

B - Pour être efficace, la mobilité doit reposer sur la transparence.

Pour la réussite de la mobilité dans le cadre national, pour préserver par son efficacité la conception de la fonction publique française dans un système soumis à la compétition internationale, il convient de bien maîtriser l'existant.

L'adéquation poste/profil est une des pierres angulaires de l'efficacité. Faut-il pour que le profil se rapproche d'un poste qu'il connaisse son existence. Or notre système avec ses 3 fonctions publiques, les postes de centrale, de services déconcentrés, son éclatement sur des dizaines de ministères est opaque.

La connaissance des opportunités se fait très souvent par relations donc le plus souvent au sein d'un même ministère. En ce sens, le réseau des anciens élèves des IRA est une amélioration mais pas une panacée.

Très souvent, même lorsqu'il a connaissance d'une opportunité, l'agent français hésite car il maîtrise mal les procédures qui lui sont offertes. De surcroît, l'initiative lui appartient, les administrations ayant rarement recours à un vivier interministériel pour couvrir leurs besoins.

L'idée d'une « levée d'ici un an de tous les obstacles juridiques existants et la création d'une véritable bourse des emplois » (Article de Serge SALON CFP p.6) pour développer la mobilité inter fonctions publiques est séduisante.

Toutefois, il est à craindre que l'œuvre soit de plus longue haleine. Pour identifier tous les obstacles, pour juger de l'efficacité des mesures adoptées, une évaluation suivie dans le temps paraît être souhaitable.

Pour les IRA, pour les associations d'anciens élèves, ceci pourrait reposer sur « un suivi de cohorte » c'est-à-dire une procédure permettant de suivre le devenir et la carrière des anciens élèves.

*

* *

Pour dire de façon plaisante des choses sérieuses, le débat ne se résume pas entre la pratique du harem et celle de l'exogamie...

La mobilité doit être un gage d'amélioration des administrations, du service rendu au public, du bien-être des agents.

Seule l'efficacité du système de fonction publique à la française peut garantir la pérennité des valeurs sur lesquelles elle est fondée.

Parce que la mobilité s'impose dans l'administration et les carrières, la conclusion de Serge SALON sur la nécessité « d'une volonté politique » se justifie pleinement.

LE GRAIN : Le Groupe de Rédaction des Anciens de l'Ira de Nantes